

il n'est pas prévu de créer un document spécifique en lien avec le nouveau réseau. En effet, ce dernier ne modifie pas de manière substantielle le fonctionnement de la Police, qui dispose déjà de radios portables. Donc il n'y a pas de grand changement. On change le système, mais vous pouvez être sûrs qu'on ne va pas modifier la charte ou renforcer ou introduire un état policier.

Pour terminer, j'aimerais encore remercier aussi l'ECAB, respectivement le Fonds fribourgeois pour la lutte contre le feu et la pollution aux hydrocarbures sur les routes nationales, un Fonds qui a été introduit à l'instigation du directeur, Pierre Ecoffey, et qui nous sert bien. Il a été d'accord maintenant de verser à bien plaisir, sans qu'il y ait une obligation, 1,5 million.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 À 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Les articles 1 à 8 sont des articles standard pour un décret de ce type et je relèverai simplement l'article 3 qui est le plus important et qui indique les contributions de la Confédération, la participation de tiers et la part cantonale qui se monte à 22,274 millions. Donc, je vous recommande d'accepter ces articles 1 à 8.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser

(GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rosier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalman-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

Motion M1079.09 Louis Duc/Fritz Glauser (création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune)¹

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Depuis toujours, les relations entre le gibier et l'agriculture sont étroites. La cohabitation entre l'agriculture et la faune n'est pas un élément nouveau de notre politique cantonale et nationale. Durant les siècles passés, les paysages de la Suisse et de notre canton ont subi de profondes mutations. Le développement des agglomérations et des voies de communication s'est accéléré ces dernières décennies. Certains gibiers et notamment le sanglier ont vu leurs zones d'habitat se transformer, suite à la construction de grands axes routiers nationaux.

L'agriculture, de par son mandat national constitutionnel de multifonctionnalités, doit remplir de nombreuses fonctions, comme celle de la production de denrées alimentaires de qualité pour nos citoyens. Ces impératifs liés à notre politique de développement territorial ont engendré de fortes pressions sur l'espace vital de certaines espèces animales et affectent le territoire naturel de la faune. L'augmentation de la population de gibier observée pour certaines espèces est un signe en soi positif pour notre canton. Cela signifie qu'un équilibre, même fragile, entre le développement de notre société et l'environnement a été trouvé. Lorsque la pression sur le territoire du sanglier est trop forte, celui-ci cherche une échappatoire. Avec les terrains agricoles et ses cultures, il trouve des surfaces d'occupation et un garde-manger idéal et diversifié.

Cependant, le maintien de ces populations sauvages et la prévention des dégâts aux cultures ont un coût, qui ne peut en aucun cas être supporté majoritairement par le secteur agricole. Vous l'avez compris, avec notre motion, nous ne cherchons pas à remettre en cause l'équilibre atteint dans notre canton en matière de gestion du gibier en général et du sanglier en particulier. Nous demandons simplement que des moyens

¹ Déposée et développée le 10 septembre 2009, BGC p. 1518; réponse du Conseil d'Etat le 23.03.2010, BGC p. 856.

financiers suffisants soient affectés à la prévention des dommages dus aux sangliers, afin que les agriculteurs concernés soient rétribués équitablement. C'est loin d'être le cas aujourd'hui, par rapport à leur investissement important en temps et en argent, et ce malgré la bonne collaboration avec le Service cantonal de la forêt et de la faune. La réponse du Conseil d'Etat à notre motion le mentionne explicitement, nous devons nous attendre à une augmentation importante de la population des sangliers. Cela signifie que les mesures de prévention doivent être étendues, dans un avenir très proche, probablement déjà cette année. Le Fonds de la faune actuel ne sera certainement pas suffisant pour payer les dégâts et les mesures de prévention aux cultures. Qui d'entre vous accepterait d'effectuer un travail exigé par le canton pour 3 à 7 francs de l'heure? Sans doute personne. C'est pourtant la rémunération horaire perçue aujourd'hui par les agriculteurs pour leur travail effectué dans le cadre de la prévention faite dans les zones à risques définies officiellement.

Je vous demande d'accepter notre motion, ce afin de permettre une rémunération correcte des exploitants agricoles concernés. Il en va de la bonne cohabitation dans notre canton entre la faune et l'agriculture.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Permettez-moi tout d'abord de faire un bref détaillé des lieux concernés plus directement par notre motion. La rive sud du Lac de Neuchâtel, avec l'immense réserve de la Grande Carrière, est une oasis de prédilection pour une faune variée, qui fait partie de notre environnement et que nous avons tous à cœur de protéger. Parmi les occupants de cette zone unique dans notre pays, se sont définitivement installées des populations de sangliers, populations devenues avec les années de plus en plus conséquentes. Nous en sommes conscients, ces hardes de sangliers sont là. Nous devons nous en accommoder. Elles y ont établi leurs quartiers pour de longues et belles années.

Ce qui devient beaucoup plus désagréable pour les riverains de cette rive sud du Lac de Neuchâtel, les agriculteurs, les maraîchers et j'en passe..., ce sont les dégâts causés par ces cochons sauvages aux heures où le monde s'endort, à l'heure où la nuit s'installe. Ces braves animaux entament une pérégrination tous azimuts, visitent à leur manière cultures de blé, petits pois, pommes-de-terre, maïs – des visites de cultures qui au petit matin ont une bien triste allure. Les services de la chasse et de la faune, dont je salue le directeur ici derrière moi, le Service de l'agriculture et de nombreux députés présents dans cette salle ont pu constater sur place ces cultures parquées, mais ravagées quand même. Je suis sûr que vous pouvez les uns et les autres comprendre le ras-le-bol de ces agriculteurs qui, chaque matin, constatent avec une rage contenue mais évidente les saccages qui mettent à mal le travail effectué.

Que se passe-t-il aujourd'hui côté prise en charge des dégâts? La taxation des dégâts se fait d'une façon normale, l'agriculteur touché étant indemnisé. Ce qui ne joue pas et ne joue plus, c'est tout le travail fourni pour la prévention, le parage des parcelles, l'entretien de ces parages, le montage et démontage de ces parcs pour l'épandage d'engrais, les traitements phytosa-

nitaires, le débroussaillage le long des fils, etc., etc., etc.

Ce sont des dizaines et des dizaines d'heures de travail supplémentaires qui ne sont pas prises en compte pour ces contraintes supplémentaires. Les services de la faune et de la chasse ont délimité aujourd'hui toute une zone sensible qui doit être absolument parquée. Ce sont des investissements supplémentaires lourds à charge des agriculteurs, qui doivent protéger leurs parcelles. Ce matériel est à hauteur de 50% pris en charge par les paysans eux-mêmes. A l'heure où les contraintes diverses s'accumulent, est-il concevable que pour protéger nos braves sangliers, et je suis un partisan d'une faune riche et variée, des dizaines de pratiquants des métiers de la terre ne soient pas correctement indemnisés pour ces heures supplémentaires?

Les sangliers sont là, M. le Commissaire! Nous devons faire avec, mais s'il vous plaît, reconnaissez qu'aujourd'hui les investissements supplémentaires en temps et en matériel ne sont absolument pas pris en compte. Notre motion va dans ce sens: revoir par la création de ce fonds, des indemnités versées pour indemniser correctement, dans le cadre de la prévention, les exploitations touchées. L'acceptation de notre motion, à laquelle j'associerai également le président du Bureau, M. Bruno Fasel, qui était un cosignataire, apaisera les tensions avec nos braves cochons sauvages et tout rentrera quelque peu dans l'ordre. Merci de soutenir cette motion.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Als Mitunterzeichner und als Präsident der Freiburger Jäger nehme ich wie folgt Stellung: Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort (und verweist darin auf das Gesetz SGF 922.1 im Art. 31–34), dass die Wildschäden entschädigt werden, wenn die angepassten Massnahmen getroffen wurden. Und zwar aus der Wiederbevölkerungs- und Schadenersatzkasse.

Aus dieser Kasse sind gemäss Art. 39 auch noch andere Leistungen vorgesehen, wie zum Beispiel die Weiterbildung der Jäger.

Im SFG 922.1, Art. 4 steht, wie der Fond gespiessen wird und zwar durch die erhobene Taxe für jedes ausgestellte Jagdpatent. Also durch die Jäger. Im vergangenen Jahre haben wir 121600 Franken bezahlt. Die Jäger, wohlverstanden. Es steht aber nirgends, woher die finanziellen Mittel für die Präventionsmassnahmen genommen werden. Denn diese müssen getroffen werden, da ansonsten keine Entschädigung ausbezahlt wird. Und gerade diese finanziellen Mittel wurden bis heute dem Fonds der Wiederbevölkerungs- und Schadenersatzkasse entnommen. So wurden für die Präventionsmassnahmen im Jahre 2007 3000 Franken ausgegeben, für Schäden 16 000 Franken. Im 2008 wurden 20 000 Franken und für Schäden 66 000 Franken aufgewendet. Im 2009 wurden 3000 Franken und für Schäden 16000 Franken ausgegeben. Im Budget 2010 werden aufgrund der Beobachtungen die Beträge vom Jahre 2008 vorgesehen. Also mit anderen Worten: 20 000 Franken für Präventionsmassnahmen und ca. 60 000 bis 66 000 Franken für Schäden. Mit anderen Worten: Die Motion geht also weiter als nur die Kosten für Schäden, sondern enthält auch die Kosten für die Präventionsmassnahmen aller Art.

Wie ich eingangs gesagt habe, wird der Fonds durch die Jäger gespiesen. Sollten aber vermehrte Präventionsmassnahmen getroffen werden und die Schadenkosten zunehmen, was der Staatsrat auch in seiner Antwort schreibt, wird entsprechend das Kapital schnell einer herben Rückgang erleben. Deswegen gibt es aus der Sicht der Jägerschaft nur zwei Möglichkeiten:

1. Die Erhöhung der Taxen der Jagdpatente. Dabei sind wir Freiburger Jäger schon in den vordersten Rängen auf schweizerischer Ebene mit 160 Franken pro Jäger. Vergessen wir nicht, dass die Jäger viele Gratisstunden für unser Wild und unsere Fauna im Kanton leisten; zur Behebung von Schäden von Wildschweinen im See- und Broyebezirk und im Voralpengebiet. Oder auch zur Rehkitzrettung und zum Schutz gegen Verbiss von Jungtannen. Somit wäre eine Erhöhung nicht gerechtfertigt.

2. Es wird ein Fonds geschaffen, wie es die Motion verlangt. Aus der Sicht der Jägerschaft ist dies anzustreben und gerechtfertigt. Der Nutzen kommt so allen Geschädigten zugute. Aus diesen Überlegungen möchte ich Sie bitten, die Motion zu unterstützen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je dois tout d'abord relever un nombre important de contradictions concernant cette motion et ceci autant dans son développement que dans la réponse du Conseil d'Etat. Nous pouvons lire, selon les motionnaires, qu'ils ont été mandatés par différents services présents lors d'une séance pour déposer cette intervention alors qu'apparemment ces mêmes services ne sont pas favorables à cette proposition déposée. Il est regrettable que les arguments qui sont parvenus aux députés par courrier ne figurent pas dans le développement de la motion, ce qui aurait facilité la communication ainsi que la mise en évidence des enjeux de cette proposition.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat recommande d'éviter de mettre en place des cultures sensibles dans les zones à risques où sont présents les sangliers, ce qui représente une distance allant jusqu'à 500 mètres des forêts situées proches des rives du lac de Neuchâtel. Cette proposition est surprenante et difficilement applicable. Dans de nombreux cas, toute l'exploitation est située dans une région concernée par cette problématique. Les agriculteurs doivent aussi respecter une rotation de cultures qui ne permet pas d'éviter de cultiver certaines cultures sur des parcelles précises à risques.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient des dégâts causés par les sangliers dans certaines régions et qu'une solution doit être trouvée. Les moyens de protection ne doivent pas être à la charge des propriétaires. Actuellement, certains agriculteurs investissent des montants élevés ainsi qu'énormément de temps pour protéger leurs parcelles. Si ceci n'est pas fait, les dégâts causés par les sangliers sont importants. Si 2009 a été plus calme, nous pouvons remarquer une recrudescence des dégâts en début d'année 2010. Selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, les cantons se doivent de conserver la biodiversité des mammifères et d'oiseaux indigènes et de passage, vivant en liberté, ainsi que leur espace vital. Les cantons sont aussi tenus de limiter les dégâts cau-

sés aux forêts et aux cultures par les animaux sauvages à un degré supportable.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat Kenntnis von der Motion Duc/Glauser genommen. Wenn eine Rote durch einen Acker zieht, wird viel Schaden angerichtet. Die Wildschweinpopulation in unserem Kanton ist eigentlich erst im Anmarsch. Meine lieben Landwirte des Kantons Freiburg, in unseren Nachbarländern Frankreich, Österreich, Deutschland und Italien sind die Sauen für die Landwirte eine echte Plage. Die Entschädigungen für die verursachten Wildschäden sind dort etwa ein Zehntel im Vergleich zu unserem Kanton Freiburg.

Das Amt für Wald, Wild und Fischerei müsste mal über die Bücher gehen und uns Freiburger Jägern die Raubwild- und Wildschweinjagd offerieren und verlängern, was in anderen Kantonen schon lange eingeführt wurde. Dies würde sicher mehr Jäger motivieren, auf Ansitz zu gehen oder drei Jagden durchzuführen. Ich möchte ungefähr bis Ende März sagen, um die Sauen und Schäden in Grenzen zu halten.

Unsere Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt mehrheitlich die Motion unter der Bedingung, dass wir Jäger nicht schon wieder, so wie es Kollege Fasel gesagt hat, zur Kasse gebeten werden und dass Sie uns nicht den Wiederbevölkerungsbetrag erhöhen, der heute schon Fr. 160.- pro Jäger beträgt.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). J'ai pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat à la motion de nos collègues Duc et Glauser. J'ai quelque difficulté à suivre le point de vue du Conseil d'Etat. En effet, il reconnaît, d'une part, que le nombre de sangliers est en nette augmentation et, d'autre part, que les moyens disponibles sont suffisants. Par contre, il fait fi de deux problématiques. Les agriculteurs ne sont pas satisfaits des indemnités versées qui devraient couvrir les frais de prévention et les pertes réelles de cultures. Le fonds est presque entièrement financé par les chasseurs. Ceci m'oblige à constater que si rien n'est entrepris face à l'augmentation des coûts pour mettre en place une nouvelle forme de financement du Fonds de la faune, affecté essentiellement – je le répète encore une fois – à la couverture de dégâts, les chasseurs vont voir leurs taxes payées annuellement fortement augmenter.

L'augmentation du nombre de sangliers ne leur est pas imputable. Il faut relever en outre que les chasseurs s'engagent fortement pour participer aux travaux de prévention et à la remise en état des terrains labourés par les sangliers. Les chasseurs font largement leur part dans cette problématique. Nous nous devons de trouver une solution pour financer l'augmentation des coûts.

Aussi je vous demande d'accepter cette motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je vous invite à soutenir massivement la motion de nos collègues Duc et Glauser, et ceci pour différentes raisons. Tout d'abord,

il faut savoir que ce ne sont en tout cas pas les agriculteurs qui sont favorables à la présence des sangliers. C'est la collectivité qui protège le sanglier et aucune mesure radicale n'est envisagée pour éradiquer leur population. De ce fait, ce n'est pas aux agriculteurs de subir les inconvénients importants liés à ces hordes de mammifères qui se déplacent sur le territoire cantonal. Les mesures actuellement en place sont insuffisantes. S'il est vrai que le Fonds de la faune indemnise correctement les dégâts causés aux cultures, cela ne suffit pas pour les montants nécessaires aux mesures de prévention. Ces montants sont insuffisants et doivent être adaptés à la réalité des coûts. Une enquête de la Chambre fribourgeoise d'agriculture nous prouve que le coût réel est de 280 francs pour des surfaces de blé, jusqu'à 600 francs pour des cultures de sarclées telles que betteraves, pommes de terre. Actuellement, l'indemnité est de 150 francs à l'hectare uniquement.

La Broye est une terre très fertile pour la production de biens alimentaires que vous et que nous consommons tous les jours. Nous fournissons, nous les paysans, aujourd'hui à peine le 58% de nos besoins alimentaires et il faut éviter à tout prix de vouloir créer un désert alimentaire dans la Broye en incitant les agriculteurs à ne mettre que des surfaces herbagères et d'abandonner nos cultures vivrières que sont le blé, le colza, la betterave sucrière, les pommes de terre et le maïs. Actuellement, l'Etat est plus enclin à soutenir des mesures écologiques, environnementales et de protection des mammifères au détriment du maintien d'une production alimentaire saine et de proximité. Ne pas vouloir adapter les montants de la prévention des dégâts de sangliers aux coûts réels, c'est faire supporter aux agriculteurs des frais qui ne peuvent pas être absorbés par la marge très étroite que les cultures alimentaires laissent aujourd'hui. D'autre part, je le répète, ce n'est pas aux agriculteurs de supporter des obligations légales de mesures préventives qui coûtent cher et qui occasionnent un travail conséquent sans une indemnité adéquate.

Alors soyons nous-mêmes conséquents et acceptons la motion pour que le conseiller d'Etat, M. Corminbœuf, puisse adapter et légaliser les directives actuellement mises en application pour adapter les coûts à la réalité d'aujourd'hui.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). La motion Duc/Glauser fait référence à la coexistence et à la cohabitation que l'homme a avec la faune et la nature. Elles font ainsi partie intégrante du développement durable que le groupe socialiste préconise et soutient depuis longtemps.

Pour préserver durablement les biotopes et la faune, il faut aussi prendre en considération et en compte ses inconvénients, tels ceux décrits dans la motion Glauser/Duc, comme les dégâts sur les cultures occasionnés par les sangliers et autres animaux sauvages. En effet, les prix des dégâts à l'hectare varient du simple au quadruple selon les cultures et c'est là que ce fonds aura son importance et devrait intervenir. La création de ce fonds sera donc aussi bien une sorte d'assurance pour les agriculteurs ayant subi des dégâts à leurs cultures qu'un soutien à la faune de nos campagnes et alpages fribourgeois.

Aussi une majorité de mes collègues socialistes et moi-même soutiendrons la motion Duc/Glauser pour la création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune.

L'autre minorité l'aurait aussi bien soutenu mais elle a été retenue par le fait qu'une grande partie de la droite a dans sa bouche le discours d'abaisser le taux de l'impôt cantonal, comme on a pu d'ailleurs l'entendre hier, et en même temps émet des demandes régulières de soutien. Notre conseiller d'Etat chargé des finances, Claude Lässer, l'a pourtant fort justement mentionné et rappelé hier dans son intervention sur les comptes de l'Etat, ce n'est pas le moment de baisser le taux de l'impôt cantonal puisqu'il y a, entre autres, des motions à adopter et à réaliser encore et qui péjoreront les comptes de l'Etat.

En résumé, et en n'entrant point dans les détails de son intervention, on peut justement comprendre qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre et – j'ajouterai – le sourire de la laitière... Et le groupe socialiste se bat pour que ce beurre soit payé et soit payé à son juste prix!

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). A titre personnel, je suis favorable à la création de ce fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune car les besoins vont augmenter. Dans votre réponse, vous traitez le problème des sangliers mais il y a également l'arrivée du loup qui va entraîner de nouvelles charges pour les dégâts au bétail de rente et l'augmentation des moyens de sécurité pour les moutonniers. Si nous acceptons ce prédateur dans une région où il n'a pas assez de place, obligatoirement il y aura des dégâts. Malgré le fait que le remboursement des moutons aux éleveurs ne remplacera jamais la perte avec les dizaines d'années de sélection, elle permettra aux éleveurs de survivre jusqu'à ce qu'ils arrêtent, ayant baissé les bras devant les attaques du loup. Je soutiens cette motion.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les motionnaires demandent la création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune. Dans le débat, il s'agit principalement des dégâts causés par les sangliers dans les districts du Lac et de la Broye. Ce surpeuplement d'animaux sauvages, que Louis Duc qualifie de braves, crée un manque à gagner important pour certains cultivateurs et je comprends leur ras-le-bol. Pour celles et ceux qui ont lu la Gruyère d'hier, M. Gérard Moura de Grandvillard écrivait son mécontentement avec la politique menée en matière de protection des grands prédateurs. Il titrait même cette tribune libre de «maudits grands prédateurs».

Cette protection ne doit pas passer avant la protection des animaux domestiques, qui jouent un rôle inestimable dans la protection et la conservation du paysage. Sur le fond du problème, je suis d'accord mais pas sur la forme. Ce n'est pas en indemnisant les dégâts par des montants supplémentaires qu'on apporte la solution. Le problème, c'est la surpopulation, et c'est là qu'il faut agir! Je suis sûre que le commissaire du gouvernement a plus d'une flèche à son arc et que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a les moyens légaux pour réguler le cheptel d'animaux

sauvages. Ce qui me fait souci, et là je rejoins mon collègue Michel Losey qui disait qu'il faut éviter un désert alimentaire, c'est cette perte de cultures et de produits alimentaires de proximité qui manquent dans la chaîne alimentaire et ce n'est pas l'indemnité plus importante qui va régler la situation. Je préfère l'argent qui sert à payer un travail plutôt que des indemnités qui finissent parfois comme un oreiller de paresse. Comparaison n'est pas raison, mais toute subvention a un côté pervers!

Conformément à la réponse du Conseil d'Etat, je voterai non à cette motion parce qu'un fonds cantonal ne fera qu'aggraver les problèmes de surpopulation qui ont été largement évoqués ce matin.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Si je prends la parole pour faire une intervention, c'est aussi pour ajouter un nouvel élément qu'on n'a pas pris en compte. On connaît le problème et je souscris évidemment aussi aux mesures qui sont proposées. Mais le problème avec la solution, c'est que les sangliers n'ont pas de passeport... Je m'explique. Le fait qu'ils passent d'un canton à l'autre, surtout dans la Broye, va nous conduire à avoir une solution cantonalisée dans une région mais, de l'autre côté, on n'aura pas de solution ou pas la même solution! Je crois que si on a pu faire des efforts dans la Broye pour avoir un gymnase intercantonal, il faut aussi que les motionnaires et le Conseil d'Etat prennent cette dimension en compte. On ne peut plus penser, dans de tels cas, à des solutions cantonales. Je m'abstiendrai activement pour attirer l'attention des deux institutions sur ce fait-là. On doit penser au-delà des frontières du canton, surtout quand les sangliers passent la frontière tous les jours dans tous les sens.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Tout a été dit. J'aimerais juste poser une question au commissaire du gouvernement et cela concerne surtout la prévention. Vous avez instauré ce printemps, et envoyé à toutes les communes qui ont des zones à risques, une réglementation selon laquelle dans ces zones à risques dans les 500 mètres, les agriculteurs devaient clôturer ces parcelles pour être par la suite indemnisés. D'accord, pas de soucis, mais un premier problème c'est qu'on indemnise aussi le travail pour clôturer et pas seulement une partie du matériel – comme c'est le cas actuellement. Et qu'en est-il des parcelles qui sont juste en dehors de ces zones à risques puisque, cela a très bien été dit, le sanglier n'a pas de passeport et ne connaît pas de limites. Moi, j'ai personnellement aussi des parcelles qui sont à moitié dans la zone à risques; qu'est-ce que je fais? Est-ce que je suis indemnisé pour l'entier de la parcelle ou pas?

Une constatation de plus avec ces zones à risques et ces contraintes qu'on nous met qu'il faudrait laisser des zones libres à 10 mètres de la lisière pour que les sangliers puissent être mieux tirés. Les rotations des cultures – ça a été effectivement évoqué – et d'un autre côté, on a les prestations écologiques requises PER qui nous imposent aussi certaines réglementations. Donc, quelque part, cela devient tellement contradictoire qu'on ne sait plus à quoi et où s'en tenir pour faire juste!

Alors, M. le Commissaire du gouvernement, soyons cohérents, collaborons avec les Vaudois et aussi avec les chasseurs, qui font un travail immense, et je crois que ce n'est pas à eux à sortir le portemonnaie pour régler ces dégâts, mais c'est effectivement à la caisse de l'Etat, en collaboration avec les agriculteurs aussi, et ceux qui veulent protéger la faune et la flore. Puisque j'ai la chance aussi d'habiter au bord de cette Grande Carrière qui mérite d'être préservée, et en cela je répondrai aussi à M^{me} Claudia Cotting, je vous dirai tout simplement que ces «petites bêtes», bien adorables, sont plus malignes que ce que l'on croit. Durant la journée, elles se retirent effectivement dans la zone de la Grande Carrière. Dans cette zone, les chasseurs n'ont pas le droit de faire des battues avec des chiens, ou quoi que ce soit pour les faire sortir pendant la journée. Ces sangliers le savent très bien, ils sortent de nuit. Et de nuit, le tir des chasseurs est tout simplement interdit...! Alors voilà, comment voulez-vous faire diminuer le nombre de ces bêtes si on ne change pas la réglementation?

Alors, M. le Commissaire du gouvernement, je vous remercie de répondre à ma question.

Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le problème soulevé aujourd'hui, qu'est-ce que c'est?

C'est la prolifération des sangliers et surtout les dégâts qu'ils occasionnent. Ce n'est pas le Fonds de la faune, qui existe déjà! Ce n'est pas la méthode fribourgeoise, puisque le député Cornamusaz veut essayer d'obtenir sur Vaud les mêmes mesures qu'on applique sur Fribourg, y compris les mesures de prévention! Le problème, c'est que la motion demande exclusivement de modifier la pratique d'indemnisation des dégâts et ne touche pas au problème de la prévention. Or, en 2009, on avait 17 000 francs de prévention et 15 000 francs d'indemnisation des dégâts. Le Fonds de la faune, en 2009, sur les 121 000 francs versés par la taxe sur les permis, donc par les chasseurs, on a dépensé 15 000 francs pour les dégâts et non pas, comme le dit le député Romanens, la majorité de ce que versent les chasseurs. 63 000 francs sur ces 121 000 sont consacrés à la formation continue des chasseurs.

Les comparaisons entre Vaud et Fribourg, j'en ai déjà parlé. Le problème c'est sûrement le montant de l'indemnité qui est calculé effectivement sur les dégâts et ça, ce n'est pas contesté, puisque Louis Duc m'a dit que ce n'était pas un problème de taxateurs ni de taxation. Nous indemnisons au tarif de l'Union Suisse des Paysans la totalité des dégâts alors que sur Vaud on n'indemnise pas la totalité des dégâts. Mais le problème n'est pas Vaud-Fribourg, sauf qu'il est aussi Vaud-Fribourg dans l'harmonisation, vous l'avez dit. Là, nous sommes d'accord avec vous qu'il est urgent d'harmoniser les mesures, soit de tir, soit de protection entre Vaud et Fribourg.

Certains reprochent au Service ou à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts d'avoir raccourci la chasse. Ça, c'est totalement faux! On ne peut pas modifier la loi fédérale, M. Schuway. La chasse est interdite après le 1^{er} mars et elle aussi interdite pour le loup, le lynx et tous les mammifères. Donc aller jusqu'au 31 mars, ce n'est tout simplement pas

possible aujourd'hui, sauf à modifier la loi fédérale et là, je pense que ce serait très difficile. D'ailleurs, dans une discussion que j'ai eue avec le chef du Service de la chasse fédéral, M. Schnidrig, il n'exclut pas qu'on aille même chasser dans les réserves si c'est nécessaire. Le problème – ou plutôt le manque de problème – c'est qu'en 2009, on a eu effectivement beaucoup moins de dégâts qu'en 2008, fort heureusement! Mais ça a repris, comme vous l'avez dit, avec beaucoup d'acuité en 2010. Et, à l'invitation de M. le Député Duc et d'autres paysans, un samedi matin, MM. Schwab et Eyholzer, ici présents, sont allés constater les dégâts qui, il faut le reconnaître, sont absolument insupportables pour les cultures.

Effectivement, le canton de Vaud ne donne même pas les 150 francs à l'hectare pour le travail, nous nous le donnons. C'est sûrement insuffisant mais il s'agirait ici alors d'augmenter l'indemnisation des dégâts et non pas de créer un fonds qui existe déjà. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat disait: «Un fonds, qui a aujourd'hui 290 000 francs, existe»! Il est alimenté en grande partie par les chasseurs mais aussi par les amendes, par la vente de gibier, etc. Donc, nous nous avons dit tant que nous avons les moyens, nous ne voulons pas créer un autre fonds mais nous sommes prêts à évaluer cette situation si cela devient nécessaire parce qu'il manquerait justement de l'argent dans le fonds. Pour votre information, la motion a été déposée le 10 septembre 2009 et le 24 janvier 2010, il y avait la réunion du groupe de travail constitué. Donc on n'a pas attendu la réponse à la motion. Fritz Glauser, comme président de l'Union des paysans fribourgeois, en fait partie, avec des chasseurs et d'autres représentants. Il faut dire que ce qui est vraiment le plus grave, c'est qu'effectivement les dégâts se font à cause de la cohabitation de la date de la reproduction avec le moment où les cultures sont les plus importantes à protéger. Effectivement, en tête de liste, il y a les pommes de terre, ensuite il y a le maïs, ensuite il y a les pois protéagineux et le froment produit sur maïs ou après pommes de terre. On dit que s'il y a un épi de maïs dans un champ, le sanglier va le trouver quitte à faire un travail de labour impressionnant. M. le Député Duc dit qu'on ne prend pas en compte. Moi, je dirais qu'on ne peut-être pas suffisamment en compte.

Pour répondre aux autres questions des députés qui sont intervenus: M. Schuway, je l'ai déjà dit, ce n'est pas possible de chasser au mois de mars. Par contre, M. Schnidrig nous dit qu'on pourrait effectivement chasser ou plus longtemps ou faire intervenir les chasseurs au lieu de faire intervenir le Service; ça c'est une chose à laquelle on peut réfléchir.

M. Losey dit qu'on ne prend aucune mesure d'éradication des sangliers. Je lui signale que tout simplement le problème est mondial. Une séance avec tous les directeurs de la chasse a eu lieu à Schaffhouse il y a quelques années lors de laquelle on nous a dit que le sanglier était en prolifération dans le monde entier et que c'était un problème énorme partout. La motion ne demande pas d'augmenter les indemnités mais, dans tout ce que vous avez dit, vous l'avez souhaité.

M. Thévoz demande l'harmonisation. Je l'ai déjà dit, nous allons le faire, comme avec le cerf d'ailleurs, parce que les cerfs sont assez malins. C'est le même

troupeau qui est sur Vaud, sur Berne et sur Fribourg. Quand on n'harmonise pas... je ne sais pas comment ils font, c'est de véritables journalistes d'investigation! En tout cas, ils le savent!

Pour M. Bachmann, alors je peux lui répondre qu'effectivement l'idée n'est pas de s'arrêter aux 500 mètres près puisqu'on a une carte depuis Cudrefin jusqu'à Yvonand. Ces fameux 500 mètres, 80% des dégâts s'y font, mais au coup par coup et avec l'intervention du garde-chasse, on peut soit conseiller aussi de clôturer, soit indemniser les dégâts même s'ils sont en dehors de ces fameux 500 mètres.

Je constate que la motion, je le répète encore une fois, ne demande pas l'augmentation de l'indemnisation mais nous allons bien sûr en tenir compte. Elle demande bien la création d'un fonds qui existe déjà. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous demande de rejeter la motion puisqu'il se dit prêt à alimenter ce fonds s'il n'y avait plus rien dans ce fonds. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui 290 000 francs et 30 000 francs d'amendes non payées qu'on a échelonnées, parce qu'il y a des fois des amendes tellement énormes que certains nous demandent l'échelonnement. Donc, voilà les montants qui sont à disposition aujourd'hui. Si vous les rapportez aux 15 000 francs d'indemnités versées en 2009, probablement plus en 2010, ça veut dire qu'on a encore de la marge avant de créer ce nouveau fonds qui, je le rappelle, existe déjà. C'était le sens de la proposition de refus du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 56 voix contre 8. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 56.*

Ont voté non:

Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Bussard (GR, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP),

Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 9.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport N° 190 relatif à la votation cantonale du 7 mars 2010¹

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat MA4014.09 Nicolas Rime/Raoul Girard/Ursula Krattinger/René Thomet/Xavier Ganioz/Valérie Piller/Pierre-Alain Clément/Pierre Mauron/Andrea Burgener/Guy-Noël Jelk

(développement d'un réseau RER et amélioration des dessertes vers les agglomérations et localités sur le territoire fribourgeois)²

Retrait

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Lors du dépôt de notre mandat, le RER fribourgeois était loin d'être sur les rails et nous n'allons pas y revenir puisqu'il est aujourd'hui en cours de réalisation. Toutefois, le traitement de ces mandats par le Conseil d'Etat n'est pas satisfaisant. L'exécutif n'aime pas ce nouvel instrument parlementaire qui s'ingère dans ses affaires quotidiennes. Cependant, si l'enfoncement de portes ouvertes doit être proscrit, il ne doit pas en aller de même lorsque le mandat demande quelque chose de nouveau au Conseil d'Etat, qu'il se penche sur le sujet et décide plusieurs mois après d'y donner suite. Dans ce cas, comme pour le RER, le mandat aurait dû être accepté par le Conseil d'Etat.

Le groupe socialiste attend donc un changement de pratique du Conseil d'Etat et du Bureau du Grand Conseil sur ce point.

Pour la deuxième partie de notre mandat, le Conseil d'Etat ne répond pas à notre demande. Nous demandons bel et bien une amélioration des dessertes sur le reste du territoire hors des agglomérations afin de mieux desservir les vallées et localités éloignées. Au moment où les restrictions budgétaires voulues à Berne par la majorité bourgeoise menacent même des dessertes existantes, il est urgent d'agir.

Avec ces quelques considérations, nous retirons toutefois notre mandat et déposerons un postulat pour sa deuxième partie.

– L'instrument est retiré par ses auteurs.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Elections

Résultats du scrutin organisé en cours de séance

Un membre de la Commission des grâces du Grand Conseil

Bulletins distribués: 90; rentrés: 84; blancs: 3; nul: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Claude Chassot*, à Villarsel-le-Gibloux, par 75 voix. Il y a 5 voix éparées.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un président ou une présidente du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blancs: 1; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Laurent Schnweuwly*, à Ecuvillens, par 46 voix.

Ont obtenu des voix *M./Mme Alexandra Rossi Carré*: 40; *David Jodry*: 2; *Ludovic Farine*: 2.

Un ou une juge de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 2; nuls: 3; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. David Jodry*, à Givisiez, par 43 voix.

A obtenu des voix *M. Matthias Wattendorff*: 41. Il y a 1 voix éparse.

Un juge suppléant ou une juge suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Singine

Bulletins distribués: 96; rentrés: 89; blancs: 1; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Bruno Schwaller*, à Guin, par 53 voix.

Ont obtenu des voix *M./M^{me} Antoinette Perren*: 18; *Beat Brünisholz*: 16. Il y a 1 voix éparse.

Un assesseur suppléant ou une assesseure suppléante (représentant les employeurs) à la Chambre des Prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 94; rentrés: 89; blancs: 6; nuls: 2; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Patrick Dénervaud*, à Villars-sur-Glâne, par 72 voix.

Ont obtenu des voix *M^{mes} Fabienne Bapst*: 7; *Catherine Rotzetter*: 2.

¹ Texte du rapport pp. 840ss.

² Déposé et développé le 8 mai 2009, *BGC* p. 797; réponse du Conseil d'Etat le 15 mars 2010, *BGC* p. 857.